Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_47-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 mai à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 19

Date de convocation : 27/04/2026
Date de publication : 30/04/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, BAUDAS Simon, THONIER Carole, LAHAYE Denis, MORIN William, PASTUREL Mathieu, LECHEVALIER Céline, BOULAIRE Céline, MICOINE LAURE, AUREGAN Yvain, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : Pouvoir à KRIMED Jean – Jacques

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : BOULAIRE Celine

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026- 47 : Mise en place d'un groupe de travail pour la réorganisation des locaux suite à la fermeture d'une classe à l'école du Botrel

Malgré un courrier au directeur académique des services de l'éducation nationale et la mobilisation des parents, la fermeture de classe de l'école du Botrel est pour l'instant maintenue.
Cette fermeture entraîne une réorganisation de l'école, tant sur le plan pédagogique que sur les moyens humains et l'utilisation des locaux.

Cette situation nous amène à repenser l'organisation des classes, à adapter les ressources communales, et à réfléchir à l'usage des espaces, notamment ceux qui pourraient être libérés.

L'enjeu est double : maintenir la qualité d'accueil et d'apprentissage des élèves, tout en optimisant les moyens et en anticipant d'éventuels aménagements futurs.

Cela suppose une coordination étroite entre la commune et l'équipe éducative, chacune dans son champ de compétences, mais avec une responsabilité partagée vis-à-vis des familles.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260504-D_2026_47-DE

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail, afin de construire des réponses concertées.

- Élus : enfance / aménagement / RH / élu de la minorité
- École : direction + 1 ou 2 enseignants
- Services de la commune : 2 chefs de services + le secrétaire général

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de :

- *VALIDER la création du groupe de travail*
- *DEFINIR ses modalités de composition tels qu'indiqués ci-dessus*
- *DECIDER que les élus suivants participeront à ce groupe de travail seront les suivants : Johanne FINET Carole THONIER, Arnaud TERTRAIS et Jean – Jaques KRIMED*

nombre de suffrages exprimés : 19 ; vote : 0 contre : 0 abstention : 0, 19 pour : approuvé à l'unanimité)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme Celine BOULAIRE

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication.

